

Pesticides : l'État français condamné par la justice

Nouvelle condamnation de l'État français avec la cour administrative d'appel de Paris, saisie par un groupement d'associations, qui vient de condamner l'État dans le cadre de l'affaire « Justice pour le vivant ». La Cour confirme ainsi « la contamination généralisée, diffuse, chronique et durable des eaux et des sols » par les pesticides, ainsi que « la diminution de la biodiversité et de la biomasse en raison de l'utilisation » de ces produits. Elle a également reconnu comme établie « l'existence d'un préjudice écologique » et a rappelé que les produits phytopharmaceutiques ont aussi un impact sur la santé humaine. La justice « ordonne à l'État de mettre en œuvre une évaluation [des pesticides] conforme aux exigences requises, en particulier s'agissant des espèces non ciblées ». Elle laisse deux ans à l'État français pour procéder au « réexamen des autorisations de mise sur le marché déjà délivrés ».

www.clubtechnicites.fr/999588

Les ZAER avancent... doucement

Le nombre de communes investies dans le processus zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) progresse : 14213 communes ont défini au moins une zone sur le portail cartographique, selon les données de la Direction générale de l'énergie et du climat, contre 12500 fin 2024. Plus de 972 000 ZAER ont été déclarées et 776 000 arrêtées. La grande majorité (plus de 600 000, soit 67,7 %) concerne le solaire photovoltaïque, et seulement 7 000 (soit 0,7 %) l'éolien terrestre. La répartition est largement inégale : 21,7 % des ZAER déclarées sont en Nouvelle-Aquitaine, 16,5 % en Occitanie, 15,7 % en Bretagne et 14,7 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais seulement 0,91 % en Normandie, 1 % en Île-de-France, 3,5 % en Vendée et dans le Grand-Est, par exemple. Selon Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables, ce dispositif a permis d'engager les élus les plus favorables aux énergies renouvelables, vu le manque de portage politique national sur le sujet.

www.clubtechnicites.fr/1001419

Transport gratuit : le réquisitoire de la Cour des comptes



Dans sa livraison de rapports, la Cour des comptes s'est intéressée au transport gratuit adopté par plusieurs collectivités. Et adresse cette mise en garde : « Si la gratuité peut, dans le cas de petits réseaux, constituer une solution parmi d'autres aux problèmes de fréquentation, c'est-à-dire de sous-utilisation des transports collectifs, elle entraîne, pour les réseaux importants et étendus, des effets négatifs ». Dans les grandes agglomérations, l'augmentation de la fréquentation des transports concerne uniquement « les centres urbains pour des déplacements de courtes distances », regrette la Cour des comptes. Elle a lieu « au détriment de la marche et de l'usage du vélo et non de la voiture ». En clair : elle a peu, ou pas d'effet sur la circulation automobile. Elle conduit, en revanche, selon la Cour des comptes, à saturer les réseaux de transport, comme à Montpellier (Hérault). La gratuité est aussi, dénonce-t-elle, « très coûteuse, car elle s'accompagne de pertes de recettes tarifaires importantes ». Elle prône donc des mesures plus ciblées, fondées sur des études préalables sur le financement et l'usage des réseaux de transport collectif.

www.clubtechnicites.fr/1000302

Un document d'étude pour les cavités souterraines

L'Ineris publie le document d'étude « Méthodes et outils d'inspection et d'auscultation en cavités souterraines » pour accompagner les maîtres d'ouvrage et d'œuvre. Elaboré avec le BRGM et le Cerema, il présente les outils disponibles, ainsi que des exemples d'application. Il rappelle, en guise d'introduction, que la majorité des cavités peuvent provoquer « des dégradations pouvant entraîner des conséquences en surface ».

L'Afit ne connaît pas la crise

Malgré la cure de rigueur budgétaire, l'Afit a battu des records d'investissement en 2024, soit 4,81 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 4,35 milliards d'euros en crédits de paiement. « Malgré le contexte budgétaire et politique particulier, l'agence a pu poursuivre sa mission. Près des trois quarts des financements en autorisations d'engagement et les deux tiers des crédits de paiement ont été attribués à des projets alternatifs à la route », s'est félicité le président Franck Leroy.

www.clubtechnicites.fr/999819

Anne Grosperin,
élue en charge de l'eau
à la métropole de Lyon



“On assiste à un véritable sabotage de la loi sur les PFAS.”

www.clubtechnicites.fr/1001926